

Congrès AFSP 2009

Section thématique 31

Les terrorismes : un objet pluriel pour un champ restreint ?

Séance 2 : Pour un renouvellement des modes d'appréhension des terrorismes

Meszaros Thomas (IUHEID-Genève, CLESID-Lyon3)

thomas.meszaros@noos.fr

Les « terrorismes » en Relations internationales : regards croisés entre les approches positivistes et post-positivistes

Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche actuellement en cours sur le renouvellement de l'agenda de la recherche dans les études de sécurité. L'investigation présentée se place dans la continuité des études critiques sur la sécurité qui ont émergées et qui proposent une approche renouvelée du terrorisme. Il ne s'agit pas ici de présenter les différentes formes d'approches post-positivistes ou critiques qui existent au sein de la discipline Relations internationales mais de s'intéresser aux lectures originales, notamment celle constructiviste, du terrorisme envisagé comme type de relation sociale. Le constructivisme permet d'appréhender les relations internationales, les questions de sécurité et les études sur le terrorisme, en cherchant à répondre à la question du « comment » plutôt qu'à celle du « pourquoi » privilégiée par les réalistes (Hollis, Smith, 1991 ; Doty, 1993 ; Krause, 2003). En définitive, le constructivisme interroge la manière dont les États définissent leurs identités et leurs intérêts face au terrorisme, c'est-à-dire l'influence des facteurs culturels dans la manière dont ils déterminent la menace et les réponses adéquates en matière de politique de sécurité. Il s'agira tout d'abord de replacer les études de sécurité dans le champ des Relations internationales et de souligner les différences qui existent entre les approches rationalistes-réalistes et celles réflexiviste-constructivistes. Puis, il sera question d'interroger, à partir du cas de figure des attentats du 11 septembre et de la riposte américaine, la manière dont les États construisent l'objet terrorisme et la place qu'occupent les identités, c'est-à-dire les idées, croyances ou valeurs, dans la construction de cet objet spécifique. Enfin, il conviendra en guise de conclusion de replacer ces constatations dans le contexte du développement récent des études critiques sur le terrorisme et d'en évaluer la portée pour tenter de répondre, au moins partiellement, à la question principale qui motive cette recherche : les approches post-positivistes permettent-elles de proposer une lecture renouvelée du terrorisme ?

La place du débat rationalisme-réalisme vs réflexivisme-constructivisme en Relations internationales et dans les études de sécurité

La discipline Relations internationale est riche de différents débats sectoriels. Celui portant sur la sécurité constitue sans aucun doute l'un des débats les plus riches tant la définition du concept lui-même pose déjà un certain nombre de problèmes. La thématique de la sécurité est ainsi enchâssée dans les Relations internationales et elle n'a pas été étrangère aux quatre principaux débats qui ont traversé la discipline. Si le premier et le second débat ont porté successivement sur l'objet d'étude et la méthodologie (idéalisme vs réalisme et traditionalisme vs behaviouralisme), le troisième débat fait figure d'exception car il pose les bases d'un double débat qui est à la fois ontologique et épistémologique (réalisme vs

structuralisme, pluralisme et positivisme vs post-positivisme) (sur les enjeux du troisième débat voir Waever, 1997). En effet, ce troisième débat porte sur la dimension ontologique, jusque là acceptée par les deux courants *mainstream* de la discipline, le libéralisme et le réalisme, qui est remise en question par les approches non-stato-centrée (marxisme et transnationalisme) qui insistent sur de nouveaux objets d'étude. L'introduction de ces nouveaux objets a eu pour effet de fragmenter la discipline et a imposé d'en repenser le cadre épistémologique. La controverse épistémologique qui en a résulté a vu naître l'opposition de deux approches celle positiviste et celle post-positiviste (Lapid, 1989 ; Holsti, 1985) et l'émergence du constructivisme. En effet, durant les années 1980, face à la fragmentation de la discipline, se produit une convergence entre néoréalisme et néolibéralisme¹.

Cette synthèse « néo-néo » (Waever, 1997) témoigne du fait que ces deux approches, bien que distinctes, partagent une même épistémologie positiviste et reconnaissent l'État comme acteur rationnel et central des relations internationales. Les rationalistes considèrent que la politique internationale peut être étudiée objectivement et qu'il est possible d'expliquer certaines régularités liées aux comportements des États (Keohane, 1988). Malgré cette synthèse, entendue comme une tentative « unificatrice », les positivistes ont été dans l'incapacité de prévoir les transformations qui se sont produites à la fin des années 1980. Cette rupture dans le système international constitue ainsi le moment privilégié pour le développement d'un quatrième débat qui s'inscrit dans la continuité directe de la controverse engagée précédemment qui a vu s'opposer les tenants de l'approche positiviste et ceux de l'approche post-positiviste².

Le positivisme se caractérise par la recherche de l'unité de la science, par la distinction entre jugements de faits et de valeurs, par la tendance à considérer les faits comme étant neutres par rapport à la théorie, par l'existence de régularités sociales (conformément aux sciences de la nature) qui permettent d'expliquer le monde social et par le recours à une épistémologie empiriste qui permet de valider les théories (Smith, 1996, pp.15-18). En revanche, la plupart des post-positivistes considèrent que la réalité est socialement construite par conséquent elle ne peut pas être connue directement mais uniquement par l'intermédiaire de l'interprétation de cas particuliers en fonction des contextes spatiaux et historiques. Ils adoptent ainsi une posture réflexive qui insiste sur la place de l'identité de l'acteur et sa construction du monde social. C'est en ce sens que Nicholas Onuf développe pour la première fois en Relations internationales l'idée de constructivisme (Onuf, 1989) qui peut être qualifié d'hypothèse ou « approche de portée théorique » (Ruggie, 1998, p.34 ; Hopf, 1998, p.182), de « méthode » d'investigation (Checkel, 1998, p.325), de « style » (Jervis, 1999, p.356), de « projet » (Battistella, 2003, p.267) ou encore d'« ensemble d'approches interliées, plutôt qu'une approche complètement cohérente » (Rengger, 2000,

¹ Les (néo)réalistes privilégient une approche macroscopique des rapports interétatiques où les intérêts des États sont définis en termes de puissance et de sécurité (Morgenthau, 1948 ; Waltz, 1959). Pour les (néo)libéraux aussi ce sont les intérêts des États qui constituent le facteur déterminant pour étudier les relations internationales mais ils ne sont pas définis en termes de puissance car leur finalité n'est pas la survie de l'État mais la satisfaction du bien-être des individus qui le composent. Ce qui fait dire aux libéraux que les États peuvent adopter des comportements coopératifs et créer des institutions dans le but d'assurer leur sécurité (Rosecrance, 1996 ; Keohane, 1984). Pour les réalistes l'état anarchique, c'est-à-dire l'état de lutte continue, du système international, l'incertitude et la défiance qu'il impose, oblige les États confrontés au dilemme de la sécurité (Herz, 1950) à adopter une politique du chacun pour soi (*self-help*). Seul l'équilibre de la puissance permet de maintenir une relative stabilité et une paix momentanée.

² Ce courant, qui regroupe les approches néogramsciennes, la théorie critique de l'École de Frankfurt, les travaux poststructuralistes et postmodernistes, les théories féministes, s'est développé à partir des années 1970 puis il s'est considérablement densifié durant les années 1980 et 1990.

p.80). Bref, la définition du constructivisme est loin d'être aisée car il ne constitue pas un véritable paradigme mais regroupe un ensemble de postures³.

Les chercheurs constructivistes s'intéressent aux acteurs sur la scène internationale qu'il s'agisse d'États ou non en les considérant comme des êtres sociaux (Onuf, 1998). Dans leurs conceptions ces acteurs sont des construits sociaux c'est-à-dire qu'ils sont la conséquence de processus historiques complexes de différentes natures, sociaux, politiques voire idéologiques (Wendt, 2003). Les acteurs se co-constituent les uns les autres par leurs pratiques politiques créant ainsi une compréhension sociale partagée. Par conséquent les identités et les intérêts des acteurs ne sont pas des éléments immuables et statiques mais ils évoluent en fonction de normes qu'ils partagent et qui les contraignent parce qu'elles affectent leurs comportements (Katzenstein, 1996 ; Wendt, 1999, pp.230-232). La structure du système international elle-même est variable, elle influence certes les identités et les intérêts des acteurs, mais en tant que construction sociale elle peut être changée par les agents (Onuf, 1998). Les relations internationales sont donc bien plus conditionnées par un ensemble de croyances, de normes, d'institutions et de valeurs partagées de manière intersubjective par les acteurs que par des rapports de force objectifs strictement matériels (Finnemore, 1996, 2001).

Au niveau réflexif, l'hypothèse théorique avancée permet ainsi d'appréhender le type d'anarchie que les États produisent par leurs relations et par les représentations qu'ils se font des autres et de leur environnement. Ces représentations d'eux-mêmes et d'autrui, qui conditionnent le choix de leurs intérêts nationaux et leurs comportements, répondent à des structures cognitives qui sont contenues dans leurs identités profondes⁴. L'identité, qui est le pivot conceptuel, suppose de prendre en considération la dimension intersubjective qui interroge l'idée que les États se font d'eux-mêmes ainsi que celle que les autres se font d'eux. Ainsi, cette approche renvoie aux « environnements culturels [qui] ont un impact non seulement sur les incitations à l'origine des différents comportements des États, mais ils affectent le caractère fondamental des États, ce que nous appelons leur identité » (Katzenstein, 1996, p.33).

À titre d'exemple de la démarche constructiviste dominante⁵ on peut citer Alexander Wendt qui définit quatre types d'identités à l'origine de la constitution des intérêts nationaux⁶. La première identité

³ « Appliqué en Relations internationales, le constructivisme, qui se concentre de façon générale sur ce que John Searl a appelé les « faits sociaux », c'est-à-dire les objets qui, tels l'argent, la souveraineté, les droits, n'ont pas de réalité matérielle mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient qu'ils existent et agissent en conséquence, est donc moins une théorie *per se* des relations internationales qu'une « théorie sociale sur laquelle fonder des théories de la politique internationale » (Battistella, 2003, pp.270-271).

⁴ Comme le souligne Alexander Wendt: « Les identités se réfèrent ce que les acteurs sont [qui ? ou quoi ?] Elles désignent des types sociaux ou états. Les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent. Elles désignent des motivations qui aident à expliquer le comportement. (Je dis « à l'aide » parce que le comportement dépend aussi de croyances sur la manière de réaliser des intérêts dans un contexte donné). Les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir ce qu'il est, et comme les identités ont des degrés variables de contenus culturels, les intérêts aussi. Les identités peuvent être choisies à la lumière des intérêts, comme l'ont soutenu certains rationalistes, mais ces intérêts présupposent des identités encore plus profondes » (Wendt, 1999, p.231).

⁵ Nous distinguons ici constructivisme dominant et constructivisme critique. Le constructivisme dominant peut être considéré comme moderniste, il adopte une posture épistémologique positiviste et une ontologie pos-positiviste. En revanche, le constructivisme critique est postmoderne. Il possède une épistémologie et une ontologie post-positivistes. Le constructivisme moderniste est ouvert au débat et peut être complémentaire du réalisme (Farrel, 2002) alors que le constructivisme critique est beaucoup plus idéaliste (c'est-à-dire utopique) et beaucoup plus « fermé » car il s'oppose radicalement à toute approche positiviste (voir aussi, Braspenning, 2002). Nous nuancions volontairement l'opposition entre constructivisme dominant et

est l'identité « corporative » qui renvoie aux éléments spécifiques de l'État comme entité sociale. Elle existe en tant que telle hors de toute relation. Lorsque les États entrent en interaction les uns avec les autres leurs comportements sont déterminés par les croyances qu'ils partagent et par certains comportements que les autres États attendent d'eux, ils ont alors recours simultanément aux identités suivantes : L'« identité de type » qui renvoie à la nature de son régime politique, à son système économique, à son système moral et religieux. L'« identité de rôle » suppose quant à elle une relative institutionnalisation de la structure sociale qui façonne les interactions entre les acteurs (Wendt, 1999 ; p.227). L'identité de rôle concerne les relations entre les acteurs et permet d'attribuer à un État une propriété spécifique en fonction de l'action réciproque qu'il noue avec d'autres États (puissance hégémonique ; États satellite, État terroriste, puissance insatisfaite ; etc.). Enfin, l'« identité collective » renvoie à l'identification, elle suppose l'intégration dans un construit social commun qui tend à produire une identité commune, voire unique. Certaines caractéristiques définies dans le cadre de l'identité de type doivent ainsi être partagées par les acteurs, comme le régime politique, le système économique, le système moral ou religieux.

L'identité constitue un facteur qui peut être invoqué soit en faveur de la conservation de l'ordre, soit de sa transformation. Dans un cas elle peut appuyer le rôle joué par l'un des acteurs pour tenter de justifier sa légitimité à agir d'une certaine manière, par exemple comme puissance hégémonique ou insatisfaite. Dans un autre cas elle peut servir à contrecarrer le jeu d'un acteur qui serait contraire aux paramètres que suppose la structure sociale ou à lui contester le rôle qu'il endosse. En ce sens on parlera de « contre-identité » (Wendt, 1999, p.227)⁷. Ces quatre identités, que distingue Alexander Wendt, favorisent ainsi la compréhension de la manière dont les intérêts des États sont déterminés dans l'espace et dans le temps. Ces identités elles-mêmes peuvent changer au travers de l'histoire selon la structure sociale, les croyances, les normes et les règles partagées par les acteurs qui forment une culture internationale. Cette dernière, anarchique parce qu'il n'existe pas d'autorité supérieure aux États, est elle aussi variable en fonction du contexte⁸.

Le succès du constructivisme peut s'expliquer principalement parce qu'il crée les conditions d'un nouvel espace (au carrefour bien souvent des approches *mainstream*) pour penser les relations internationales mais aussi pour envisager de nouvelles réalités (Smith *et al*, 1996, pp.37-38) comme le terrorisme international

réalisme-rationalisme car les deux approches ne possèdent pas les mêmes finalités (pour le réalisme il s'agit d'établir une théorie du système international, pour le constructivisme il s'agit d'établir une méthode d'étude des phénomènes politiques et sociaux) et peuvent être complémentaires en répondant l'une au « comment » et l'autre au « pourquoi » (Krause, 2003, p.603).

⁶ Amy Gurowitz définit elle aussi quatre dimensions de l'identité des États (Gurowitz, 1999, pp.30-68).

⁷ Les oppositions d'identités (l'hétérogénéité au sens où l'emploie Raymond Aron), ou les contre-identités, sont sources d'actes violences entre les acteurs.

⁸ Dans la pensée de Wendt on peut utiliser les logiques d'anarchie qu'il définit pour caractériser les relations entre États en fonction des identités mobilisées et des relations (Wendt, 1999, pp.246-312). Dans le cadre d'identités de types distinctes et d'identités de rôle contestées, la logique d'anarchie est hobbiennne car les acteurs se conçoivent comme des ennemis. En revanche, dans le cas où les identités de type sont similaires et que les acteurs possèdent une même identité collective, la logique d'anarchie est kantienne car les acteurs se conçoivent comme des amis. Enfin, dans le cas où l'identité de type est similaire entre les États mais l'identité de rôle contestée la logique anarchique est lockienne car les États se considèrent comme des rivaux. Ces différents cas de figure illustrent le fait que les identités des acteurs possèdent une influence concrète sur leurs relations. L'identité, et son caractère pluriel, constituent un facteur particulier dans les processus de socialisation des États.

Les études de sécurité ont été directement influencées par les quatre débats épistémologiques et ontologiques qui ont traversé la discipline Relations internationales. Les approches traditionnelles de la sécurité, qui embrassent les prémisses réalistes et rationalistes, considèrent que les menaces sont essentiellement de nature militaires. Elles concernent en ce sens un objet bien défini, l'État comme acteur central des relations internationales qui est seul responsable de la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale⁹. Cette conception politico-militaire de la sécurité s'intéresse aux moyens mis en œuvre par les États pour assurer la défense de leurs intérêts nationaux dans un système anarchique. La puissance militaire est ainsi le facteur décisif qui permet aux États d'assurer leur sécurité et la maximisation de leurs intérêts. La menace, parce qu'elle est matérielle, peut être abordée objectivement au travers de l'évaluation des capacités dont disposent les États. Ces derniers, parce qu'ils sont rationnels, poursuivent des politiques pragmatiques, évaluant les capacités matérielles de chacun c'est-à-dire la distribution de la puissance dans le système, en vue de satisfaire leurs intérêts nationaux dont le premier, et plus fondamental, est leur survie. Finalement, pour les réalistes-rationalistes la menace ou l'insécurité est un facteur constant et invariant qui renvoie à la nature conflictuelle de l'homme ou à la distribution de la puissance dans le système international (Morgenthau, 1948, Waltz, 1959, 1979).

Les études traditionnelles de la sécurité ont été remises en question dès la fin de la guerre froide sous l'impulsion notamment du constructivisme¹⁰. Le renouvellement s'effectue à partir de l'élargissement de la notion de sécurité qui jusque là était limitée aux questions politico-militaires. En effet, certains spécialistes considèrent que le concept de sécurité est trop restrictif parce qu'il recouvre des réalités différentes, dont certaines sont nouvelles, et qu'une définition univoque ne peut couvrir. Il est donc nécessaire de l'élargir à des questions comme l'économie, l'environnement, la société, ignorées jusque là¹¹ (Buzan, 1991 ; Buzan *et al*, 1998). L'objectif pour les tenants de l'élargissement du concept de sécurité est de maintenir son unité tout en y intégrant de nouvelles perspectives issues notamment des réalités qui ont émergées suite à la fin de la guerre froide (Buzan *et al*, 1998, p.4 ; Buzan, 1997, pp.5-28). S'inspirant du constructivisme, les auteurs de l'École de Copenhague interrogent la manière dont un problème devient un enjeu de sécurité pour un État. Le résultat de leurs travaux insiste sur le fait que les menaces ne peuvent être limitées à des conditions matérielles et à des faits objectifs immuables et invariants comme le pensent les tenants des approches traditionnelles¹². Parmi les quatre dimensions de la sécurité auxquelles les États doivent répondre la « sécurité sociétale » renvoie au processus qui permet à un groupe de percevoir une menace qui pèse sur son identité collective (Waever, 1993). Le processus de « sécurisation » qui en découle relève ainsi d'actes de langage et s'inscrit dans une dynamique intersubjective (Waever, 1995 ; Buzan *et al*, 1998, p.26). L'apport constructiviste s'effectue ici à

⁹ En ce sens les études de sécurité renvoient aux études stratégiques (voir, Walt, 1991).

¹⁰ Dès les années 1980 la conception traditionnelle de la sécurité est contestée par un certain nombre de spécialistes notamment ceux de l'École de Copenhague. Précisons d'emblée que cette remise en question touche plus généralement l'ensemble des concepts utilisés en Relations internationales. Elle s'inscrit dans le cadre de la fin du troisième débat et de la controverse initiée par l'opposition entre positivistes et post-positivistes qui a permis l'émergence d'un quatrième débat duquel est issu le constructivisme.

¹¹ La sécurité militaire est donc une dimension parmi d'autres de la sécurité avec la sécurité politique, c'est-à-dire sa stabilité interne, la légitimité de l'exercice du pouvoir et de ses institutions, la sécurité économique, c'est-à-dire son accès aux ressources et sa capacité à permettre l'accès au bien-être des individus, la sécurité environnementale, qui est relative à la biosphère locale et planétaire, et la sécurité sociétale, qui renvoie à sa capacité de maintenir une continuité culturelle et identitaire.

¹² Buzan, Waever et De Wilde constatent qu'il existe en définitive très peu de menaces objectives (Buzan *et al.*, 1998 p.57).

plusieurs niveaux, d'une part la dimension intersubjective c'est-à-dire la croyance partagée par les acteurs, d'autre part la logique des identités qui sont co-constituées au travers des « actes de langage » (Austin, 1970 ; Wæver, 1997 ; Bigo, 1996).

L'approche critique des questions de sécurité et sur le terrorisme s'inscrit dans la brèche ouverte par les tenants de l'élargissement du concept de sécurité qui se sont appuyés sur le projet constructiviste dans le cadre de leurs travaux de recherche. Ils reprochent néanmoins à certains auteurs, tels Barry Buzan¹³ ou Alexander Wendt, d'avoir gardé le caractère stato-centré (et rationaliste) propre aux approches traditionnelles (McSweeney, 1999). En effet, c'est à partir des réflexions développées sur la notion de « sécurité sociétale » par l'École de Copenhague que le caractère central de l'État est définitivement remis en question. L'école critique ou réflexive de la sécurité tend, à l'image de Ken Booth, à privilégier l'individu comme acteur principal de la sécurité, l'État étant relégué au second plan puisqu'il est considéré comme un agent parmi d'autres de la sécurité. Les approches critiques, dans la continuité des travaux engagés sur les procédés de réification des enjeux de sécurité pour les groupes d'individus, interrogent les modalités de construction des menaces et leurs réponses (Krause, 1998, 2003). Prenant le contre-pied des approches traditionnelles, la conception critique souligne que les menaces, parce qu'elles possèdent une dimension matérielle, sont par nature contingentes et non immuables et invariantes. Elles possèdent plusieurs dimensions, politique, sociale et historique, qui nécessitent une *recontextualisation*. Ainsi ils développent l'idée selon laquelle la sécurité renvoie à une dynamique qui répond à un certain contexte. Le « processus de sécurisation » insiste certes sur la manière dont la pratique discursive permet d'ériger au rang d'enjeux de sécurité certaines questions sociétales mais il n'aborde pas l'objet de la sécurité qui est le référent de cet acte de langage. En définitive, les approches critiques entendent « déconstruire » les structures de sens (chères aux constructivistes) pour saisir l'objet de la sécurité qu'elles renferment. Pour le dire autrement, les approches critiques étudient la manière dont la menace est construite et le sens que lui donne l'agent. Alexander Wendt souligne que « l'anarchie est ce que les États en font », Ken Booth, dans la même veine, affirme que « la sécurité est ce que l'on en fait » (Wendt, 1995 ; Booth, 1997). Pour les tenants des approches critiques la sécurité peut être obtenue par la réalisation de l'émancipation des individus qui en est la conséquence. Ils considèrent ainsi l'État comme l'un des principaux obstacles à cette émancipation et comme une source importante d'insécurité pour les individus (Booth, 1991). L'émancipation est aussi le moyen de dépasser le dilemme de sécurité des néoréalistes où les États recherchent leur sécurité en limitant la liberté des autres États, par la maximisation de leur puissance ou par la limitation de la puissance de l'adversaire. En effet, ces politiques pragmatiques constituent des privations de liberté évidentes qui tendent plus à favoriser le développement de l'insécurité qu'à assurer la paix et la stabilité. Pour les auteurs critiques, seule l'émergence d'une communauté politique et morale internationale permettrait de garantir la sécurité, entendue comme émancipation ou libération des individus. Cette conception est doublement idéaliste dans le sens où elle renvoie clairement à une dimension « utopique » qui existait à l'origine de la discipline, mais également dans le sens où cette démarche entend dépasser les approches « objectivistes » en intégrant le rôle des structures intersubjectives, des croyances, des idées, des cultures dans la vie internationale (voir sur ce point, Lindemann, 2000).

La construction de l'objet terrorisme : le cas du 11 septembre et la « guerre contre le terrorisme »

¹³ Barry Buzan constitue « l'élément de liaison » (Battistella, 1999, p.450) entre les approches traditionnelles et celles critiques de la sécurité.

Le concept « terrorisme » ne possède pas une définition univoque, ce qui n'est sans poser de problème. Le terme de « terrorisme » recouvre une polysémie qui rend son utilisation particulièrement délicate. Tout d'abord le concept renvoie historiquement à deux acceptions distinctes, d'une part il concerne une certaine forme de gouvernement, d'autre part il consiste en un moyen de lutter contre le pouvoir (sur l'historique du concept et des études sur le terrorisme voir, Rapin, 2008 ; et pour une lecture critique du terme voir Sommier, 2000). Les juristes, pas plus que les historiens, ne parviennent à en donner une définition claire et satisfaisante. Déjà en 1934 Raphaël Lemkin soulignait que : « Le terrorisme ne s'applique pas à une forme législative synthétique, « terrorisme » ne constitue pas une notion juridique ; « terrorisme », « terroristes », « actes de terrorisme » ce sont des expressions employées dans la langue courante et dans la presse pour définir un état d'esprit spécial chez les délinquants qui en outre réalisent encore de par leurs actions des délits particuliers » (Lemkin, 1934, pp.3-4). Le terme ne possède pas une définition univoque mais renvoie à des actes criminels de natures différentes. Ainsi Walter Laqueur renonce-t-il à proposer une définition conceptuelle qui embrasserait (ou réduirait) l'ensemble des actes de types différents auquel renvoie le terme traditionnellement (Laqueur, 1977, p.5). S'il ne semble pas possible de définir le terrorisme de manière univoque peut être les modalités de l'action terroriste permettent-elles de mieux cerner ce concept ? Ainsi est-il possible, comme le propose David Cumin, de donner une définition du terrorisme à partir du rapport entre paix et guerre comme : « Acte sporadique de violence armée commis (en temps de paix) dans un but politique en violation des prescriptions interdisant l'attaque d'objectifs inoffensifs » (Cumin, 2004, p.26). La dimension transgressive de l'acte terroriste apparaît clairement dans cette définition puisqu'elle insiste sur l'action armée violente en temps de paix et sur le statut des cibles visées, inoffensives (ou civiles, innocentes). Elle élude cependant la peur et la surprise qui sont les moyens employés pour permettre d'atteindre les finalités politiques attendues. Ainsi, les cibles visées par des actes terroristes ne sont que des moyens au service d'une fin qui se trouve hors de l'action elle-même puisqu'elle tend à produire un effet psychologique sur ceux qui détiennent le pouvoir (l'autorité) et qui ont les capacités de négocier avec les terroristes. Le terrorisme s'inscrit donc dans une logique relationnelle entre l'autorité politique légitime et les auteurs illégaux de tels actes. Didier Bigo propose ainsi d'aborder le terrorisme non pas comme concept mais comme une « relation » (Bigo, Hermant, 1988 ; Bigo, 2001). Cette perspective permet ainsi d'appréhender ce phénomène particulièrement hétérogène dans ses représentations en fonction des acteurs ou des contextes auxquels il renvoie.

Il n'existe donc pas un terrorisme mais plutôt des relations terroristes et le recours à cette qualification par un État entre bien souvent dans une logique sémantique de diabolisation de l'adversaire. Le problème moral surgit comme un problème central qui prend une dimension éminemment politique et stratégique. En effet, l'utilisation du terme « terroriste » tend immédiatement à délégitimer l'action de l'ennemi en soulignant son caractère injustifié, illégitime, illégal et immoral. Du point de vue des théories du choix rationnel et de l'action stratégique des auteurs comme Martha Crenshaw soulignent que le terrorisme comme violence politique correspond à des calculs entre coût et bénéfice effectués sur le moyen ou long terme. L'action terroriste repose principalement sur l'innovation et sur la surprise qui sont les deux facteurs permettant aux organisations terroristes de réduire la dissymétrie qui existe avec leur ennemi (Crenshaw, 1987 ; 1990)¹⁴. La forme inédite du terrorisme international ou terrorisme de masse a pris, comme préoccupation, une place de plus en plus importante, pour ne pas dire centrale, dans les

¹⁴ Le réalisme, et plus généralement les approches positivistes, insistent sur la séparation entre l'interne et l'externe (Hoffmann, 1961) alors que les perspectives post-positivistes tendent à supprimer cette séparation.

relations et la sécurité internationales¹⁵. Cette « nouveauté » impose donc pour les spécialistes de repenser les cadres traditionnels dont ils disposent pour appréhender ce phénomène¹⁶.

L'approche constructiviste s'intéresse essentiellement à la manière dont les identités sont construites c'est-à-dire qu'elle interroge les « cultures stratégiques » et les « cultures de sécurité » (Krause, 2003). Tout l'intérêt de l'apport constructiviste aux études sur le terrorisme consiste à mettre en évidence la manière dont la sécurité est conditionnée par les identités que les États possèdent et par lesquelles ils construisent leurs intérêts ainsi que l'ordre sécuritaire (les menaces). En effet, les perspectives traditionnelles de la sécurité insistent plus sur le rôle de l'État et lui attribue la fonction principale de garant de la sécurité des individus. Pourtant l'État peut faillir à sa mission. Ce fût le cas avec les attentats du 11 septembre 2001 où l'Amérique a découvert l'incapacité de l'État à assurer sa sécurité face à une attaque surprise majeure¹⁷. En effet, comme le soulignent Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, le nombre important de victimes, la décontextualisation de la violence, les cibles visées et le spectacle médiatique des attentats ont introduit une « rupture de sens dans la logique terroriste » (Crettiez, Sommier, 2003). Le terrorisme de masse ou « terreur-monde », comme l'a nommé Edgar Morin, ne répond pas aux cadres traditionnels des menaces auxquels les États avaient été jusque là appelés à répondre. La culture stratégique réaliste américaine a impliqué une réponse de type réaliste : la « guerre contre le terrorisme ». Cette « guerre » est, comme l'avait annoncé Georges Bush dès le 13 septembre, la première guerre du XXI^e siècle mais aussi la première « guerre post-westphalienne » (Crettiez, Sommier, 2003, p.59).

Ce qui est frappant à première vue c'est la disproportion entre coût et bénéfices des attentats du 11 septembre. En perpétrant ces attentats l'organisation terroriste savait bien que la réaction américaine serait à la taille de l'attaque subie, soutenue par une mobilisation nationale maximale et par une solidarité internationale tout aussi importante¹⁸. Cette constatation met à mal d'emblée les approches traditionnelles de l'action rationnelle et stratégique. Ensuite, ce qui étonne aussi au premier abord c'est l'absence de finalité politique clairement définie qui justifiaient l'usage d'une telle violence et surtout la collusion entre société civile et État. Les auteurs des attentats ne cherchaient pas à faire plier ou à négocier avec les États-Unis sur une question en particulier. Les attentats visaient d'une part à réaliser une « performance politique » ou acte symbolique (Alexander, 2004), d'autre part à la destruction d'une « part de

¹⁵ Outre la production scientifique croissante sur ce thème depuis 2001, aussi bien dans les études de sécurité que dans les Relations internationales, on peut souligner que le terrorisme est au centre des affaires internationales comme l'illustre notamment la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU (résolution 60/628) adoptée, sans vote, le 6 septembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

¹⁶ C'est dans ce cadre que les études critiques sur le terrorisme, qui existaient déjà, se sont développées. Leur essor a permis de donner une nouvelle orientation de recherche sur ce thème, comme en témoigne la création de la revue *Critical Studies on Terrorism*, mais il a été également la source de nouvelles controverses (Hogan, Boyle, 2008).

¹⁷ On parlera de « surprise stratégique ». Corentin Brustlein, dans une étude très intéressante sur ce sujet relève que : « Rarement défini avec précision, le concept de surprise stratégique traduit généralement l'idée d'une menace mal ou non anticipée frappant un État de manière inattendue et ébranlant ses conceptions et sa posture de sécurité » (Brustlein, 2008, p.7).

¹⁸ La « transgression de normes morales, politico-juridiques », suite à une « surprise stratégique » comme l'attaque de population civiles innocentes, surtout en temps de paix, « ne fait que renforcer la détermination des populations en exacerbant leur sentiment de trahison, d'injustice et leur rejet de ce qu'elles assimilent à de la perfidie voire de la barbarie : Barbarossa, Pearl Harbour ou le 11 septembre illustrent ce principe à l'envi » (Brustlein, 2008, p.24). Comme le souligne Corentin Brustlein, au niveau interne cette détermination se traduit par une « mobilisation maximale » de la population et, au niveau externe, la condamnation des transgressions, du moins officiellement, se traduit par une « solidarité internationale ».

l'humanité » (Crettiez, Sommier, 2003, p.66). Ce terrorisme d'un « nouveau genre » remet en question directement la définition wébérienne traditionnelle de l'État comme acteur ayant « le monopole de la violence légitime » et par voie de conséquence la perspective stato-centrée rationaliste incarnée dans la formule de Raymond Aron qui souligne que la spécificité des relations internationales peut être caractérisée par « la légitimité et la légalité du recours à la force de la part des acteurs » (Aron, 1967)¹⁹. Les attentats du 11 septembre 2001 constituent une attaque contre l'identité « corporative » des États-Unis, son unité en tant qu'entité sociale, révélant l'incapacité de l'État à garantir la sécurité des citoyens. En ce sens ils peuvent être considérés comme des actes anti-États (comme toutes les formes de terrorisme) (Crettiez, 1999).

Mais ces événements constituent également mais surtout une mise au défi de la puissance hégémonique du système international²⁰. C'est sans doute la finalité politique ultime visée par ces attentats et leur « mise en scène »²¹. La forme nouvelle de terrorisme à laquelle les États sont confrontés c'est l'usage d'une violence armée transnationale dont la finalité est la réforme du système international c'est-à-dire la subversion de l'ordre international par un acteur non-étatique qui recourt à une violence physique et symbolique (Braud, 2004). La surprise stratégique produite par les attentats du 11 septembre a ouvert la voie à un nouveau type de contestation de l'ordre, non plus interne mais international, qui correspond au développement et à l'importance accrue par la globalisation de la place et du rôle des acteurs transnationaux dans les relations internationales depuis les années 1970²². Les relations internationales sont marquées par l'apparition d'un terrorisme qui s'est mondialisé et qui place de nouveaux acteurs, non-étatiques, au cœur de la politique internationale ce qui impose aux États de repenser leurs cadres stratégiques en fonction de la menace qu'ils peuvent constituer pour leur sécurité. Finalement, le 11 septembre 2001 voit la matérialisation de cette menace. En défiant la puissance hégémonique du système international sur son territoire les terroristes ont ainsi mis en évidence les vulnérabilités inhérentes aux structures étatiques notamment aux démocraties occidentales. De plus, cette action tendait à s'opposer au *leadership* américain dans les affaires internationales, à remettre en question le modèle de société qu'il véhicule et ainsi à se placer en *challenger*. En réponse à ce défi les États-Unis ont répondu par la guerre parce que leurs identités étaient directement menacées c'est-à-dire leurs valeurs,

¹⁹ En ce sens, il semblerait que les attentats du 11 septembre constituent une remise en cause de l'ordre westphalien.

²⁰ Plusieurs théories peuvent être mobilisées en ce qui concerne les motivations des acteurs terroristes. Elles interrogent ainsi le « pourquoi ? ». La théorie de la frustration de Ted Gurr « inspirée des travaux de Berkowitz sur l'agression, cette théorie transpose à un niveau macro-sociologique le principe selon lequel la frustration provient de la perception d'un écart entre ce que les acteurs possèdent et ce qu'ils considèrent mériter » (Rapin, 2008, p.192 ; Gurr, 1970). Le modèle interdisciplinaire de Silverman (qui lie différentes approches dont celles de Wiewiorka, Crenshaw, Prot, Akers, Agnewet Wald) propose d'appréhender le terrorisme à partir de la notion d'identité. Les acteurs qui se trouvent dans une sous-culture peuvent avoir recours à la violence parce qu'ils cherchent à affirmer leurs normes et leurs valeurs par rapport à d'autres sous-cultures ou par rapport à une culture englobante (Rapin, 2008, p.203 ; Silverman, 2002). Le modèle de Silverman et la théorie de Gurr, en partie, pourraient expliquer empiriquement les motivations d'Al Quaida dans les attentats du 11 septembre.

²¹ La place des médias dans les attentats du 11 septembre est déterminante. Sans revenir sur ce point on relèvera uniquement la manière dont les événements ont été mis en scène à l'échelle planétaire.

²² On soulignera que les violences armées anti-État connaissent à la même époque une importante recrudescence (opérations palestiniennes, organisations d'extrême gauche) alors que parallèlement se structure un champ disciplinaire exclusivement consacré au terrorisme (multiplication des publications, organisation de colloques, financements privés et publics, création d'instituts spécialisés comme l'*Institut for the Studies in International Terrorism* en 1977 (sur ce point voir, Rapin, 2008, pp.183-187). En définitive, les terrorismes et les études sur le terrorisme se co-constituent.

leur culture, et leur régime (identité corporative et identité de type) mais également parce que leur statut d'hégémon dans le système international (identité de rôle) était disputé par un acteur insatisfait potentiellement sérieux auquel les États-Unis ont conféré le rôle de *challenger*. La déclaration de « guerre contre le terrorisme » et l'envergure des opérations militaires entreprises témoignent du fait que les États-Unis considèrent Al Qaïda comme un adversaire à sa mesure. Les deux adversaires se sont co-constitués l'un et l'autre²³.

En définitive deux séries de questions peuvent-être posées par les constructivistes. La première concerne les États-Unis : Comment leur vision du monde a-t-elle influencé leur politique étrangère et leur culture de la sécurité ? Comment ont-ils construit leur identité et défini leurs intérêts dans le système international ? La seconde concerne les autres acteurs : Comment ont-ils perçu l'identité et les actions ou discours américains ? Ces derniers ont-ils créé chez eux un sentiment d'insécurité ? Comme le souligne Didier Bigo, « L'auto-représentation des États-Unis comme la plus grande (et la meilleure) démocratie du monde a aussi occulté le fait qu'ils pouvaient être le symbole du capitalisme agressif ou de l'hyper puissance militaire et a joué sur l'incompréhension profonde et permanente dans la population que les États-Unis puissent avoir une part de responsabilité dans les origines profondes de la haine qu'ils ont suscitée » (Bigo, 2001).

Les discours américains sont à ce titre intéressants à analyser car ils témoignent d'une division claire du monde en deux catégories distinctes, « nous » c'est-à-dire les amis (ou alliés), les États démocratiques occidentaux avec comme *leader* les États-Unis, « l'axe du bien », et « eux », les ennemis, acteurs non étatiques ou États révolutionnaires (qui les abritent) qui refusent l'ordre mondial, qui refusent la modernité, la démocratie et le libéralisme, « l'axe du mal ». Dans son discours sur l'état de l'Union en 2002 Georges W. Bush a stigmatisé cet « axe du mal » en parlant de « croisade » planétaire contre « le terrorisme » qui devient une catégorie particulière dans les relations internationales. Le recours à une terminologie religieuse et à un terrorisme, réifié en une seule et même catégorie, univoque (ne tenant pas compte des différents types de terrorismes qui existent et qui renvoient à des cause diverses) avait pour conséquence de déterminer *la* menace à laquelle l'Occident devait faire face.

La construction d'un discours sur la « guerre juste » qui s'ancre dans la défense des valeurs comme la démocratie, le développement et l'industrialisation, c'est-à-dire les fondements de la modernité et de l'ordre international, insiste sur le rôle messianique dévolu aux États-Unis. L'image de la modernité projetée par la puissance hégémonique renvoie à une organisation idéale de la société internationale et tend à devenir une puissance intégrative (voire englobante). Les attaques du 11 septembre concrétisent des menaces que les États-Unis percevaient déjà quant au rejet de cette image de la modernité qu'ils projettent et défendent. La construction de la guerre juste tendait ainsi à justifier leur action militaire extraterritoriale dans un système d'États souverains. Elle a permis de rallier d'autres puissances à cette même représentation du monde au travers d'un ennemi commun et d'une menace collective. Les États-Unis ont saisi l'opportunité pour asseoir leur identité hégémonique dans le système international en construisant à la fois une menace pour la sécurité internationale, créant par là même occasion une identité collective (la différence en « eux » et « nous » et le partage d'une destinée commune), et en développant les base d'un système de sécurité collective qu'ils dirigent. La « guerre contre le terrorisme » semble

²³ En déclarant la « guerre contre le terrorisme » les États-Unis ont conféré aux terroristes (dont le statut traditionnel est celui de « criminels ») une dignité qui leur est refusée sur le plan du droit humanitaire c'est-à-dire un statut de combattants (alors qu'ils ne répondent pas aux conventions de Genève). Ainsi, de criminels les terroristes sont devenus des combattants « illégaux » d'où certaines entorses au droit et même la possibilité, pour lutter contre cet ennemi invisible, de créer des zones de « non-droit » comme Guantanamo.

même dépasser les rivalités naturelles entre les grandes puissances et constitue ainsi le fondement de leur coopération ainsi que la garantie de la préservation de l'hégémonie américaine.

La construction de l'ennemi terroriste s'est matérialisée par le recours à la légitime défense et par une guerre présentée comme globale ou totale²⁴ menée par la plus grande démocratie mondiale, à la tête d'un concert de nations partageant une identité similaire. Cette « guerre » concerne la défense de la culture, des valeurs, du modèle de société occidental contre un ennemi caché, perfide qui agit par surprise et qui n'hésite pas à transgresser toutes les règles morales et juridico-politiques²⁵. La terminologie occupe ici une place décisive puisqu'en réalité il ne s'agit pas d'une « guerre majeure » (ou « troisième guerre mondiale ») au sens traditionnel du terme mais plutôt de différentes guerres menées successivement là où il existe potentiellement un risque de contestation de l'ordre imposé par la puissance dominante du système. La militarisation des identités et le retour à l'état de guerre (hobbésien) en réponse aux attaques terroristes subies a été finalement l'opportunité pour les États-Unis de construire un ennemi à leur dimension et de réaffirmer, momentanément, leur statut hégémonique dans le système international²⁶. Cependant, cette politique a un coût. Celui-ci peut s'estimer par l'accroissement de l'insécurité issu du renforcement de la détermination des terroristes à parvenir à leurs fins (Madrid, Londres) et par la multiplication de zones d'instabilité. En effet, la riposte engagée par les États-Unis, et les menaces, contre les régimes sensés soutenir Al Quaida ont produit des crispations, des frustrations et des insatisfactions nombreuses dans le monde, cristallisant des résistances face aux nations occidentales et leurs identités. De même, l'idée que les États-Unis puissent mener des guerres préventives où il leur semble pouvoir exister des menaces potentielles pour leur sécurité nationale a finalement eu pour effet d'accroître l'insécurité ce qui a motivé certains États à chercher à développer leurs capacités pour assurer leur sécurité (Iran, Corée du Nord)²⁷. L'idée de « guerre contre le terrorisme » a permis à de nombreux pays, invoquant ce problème, de justifier l'accroissement, parfois très important, de leurs dépenses militaires. Enfin, la lutte

²⁴ La référence à une guerre globale renvoie aux différents théâtres d'opération susceptibles d'être ouverts. La guerre contre le terrorisme concerne le monde entier dans le sens où les américains ont décidé de poursuivre les terroristes responsables des attentats du 11/09 partout où ils pourront se réfugier. Il est aussi question d'une guerre totale dans le sens où sa fin ne pourra être déclarée que lorsque tous les terroristes et leurs alliés à l'origine des attentats auront été entièrement éradiqués.

²⁵ Comme le souligne Didier Bigo : « Ce cadre de la défense des identités démocratiques s'est imposé comme le « régime de vérité » permettant de désigner et de construire l'ennemi, comme le méta-narratif structurant les systèmes d'opposition entre ceux qui voulaient une réponse unilatérale et ceux qui voulaient une forme de multilatéralisme engageant beaucoup plus les alliés des États-Unis, quitte à leur donner un peu plus de poids dans les décisions. Il a joué directement dans l'usage des terminologies de guerre au terrorisme (et non à certaines organisations clandestines). Il a visé à consolider la croyance que c'était l'Occident et les valeurs démocratiques qui étaient en jeu afin de fabriquer de l'unité à cette échelle, même si certains gouvernements européens comme celui de la Grèce étaient assez tièdes dans leur soutien aux États-Unis. Il a enfin profondément enraciné l'idée d'un avant et un après 11 septembre, aussi important que la fin de la bipolarité et qui justifierait un changement de paradigme » (Bigo, 2001).

²⁶ David Campbell analyse la guerre du Golfe à partir du processus de construction identitaire. Il considère que suite à la fin de la guerre froide un processus discursif aurait porté les dirigeants américains à remplacer l'Union soviétique par un nouvel ennemi afin de réaffirmer leur identité comme puissance globale chargée du maintien de l'ordre international et de la sécurité internationale (Campbell, 1992).

²⁷ Dans ce cadre là il n'est pas impossible que des terroristes cherchent à avoir recours à des armes de destruction massives (notamment nucléaires) afin de satisfaire leurs objectifs. Les États-Unis ont ainsi peut-être cherché à anticiper le risque majeur que pouvait produire la rencontre et l'agrégation entre plusieurs menaces comme les mouvements terroristes transnationaux, les États voyous, les États faillis ou en faillite et les armes de destruction massive.

contre le terrorisme a eu pour conséquence de renforcer dans un certain nombre de pays les mesures sécuritaires et de limiter parfois les libertés individuelles au risque même de ne pas respecter le droit.

C'est sans aucun doute sur ces différents points que les études critiques de sécurité et les études critiques sur le terrorisme peuvent apporter un éclairage intéressant et pertinent parce qu'elles insistent sur la spirale de l'insécurité issue de la construction intersubjective des menaces. L'État peut ainsi apparaître comme un agent important d'insécurité pour les individus puisqu'il peut être à la source du développement de menaces diverses (étatiques ou non) et de l'accroissement des mesures de privation de liberté.

Finalement, ce que mettent en évidence les approches critiques c'est que la privation de liberté imposée, à des États ou à des individus, par des mesures sécuritaires trop restrictives constitue le facteur le plus important d'insécurité. S'opposant aux postures réalistes-rationalistes qui privilégient une conception politico-stratégique objective de la sécurité les constructivistes-réflexivistes considèrent que les logiques d'identité et d'intérêts sont intersubjectives et qu'elles sont à la source de l'insécurité²⁸. L'État peut être à l'origine de menaces qui pèsent sur les individus ce que ne prennent pas en compte les théories qui s'attachent exclusivement à expliquer logiques politico-stratégiques comme les approches réalistes. Ainsi selon certaines approches critiques les théories elles-mêmes peuvent constituer des obstacles à la compréhension de certains phénomènes liés à la sécurité comme le terrorisme (Cox, 1981). Comprendre la manière dont s'effectue la construction discursive de la menace, à partir de la différence entre l'ami et l'ennemi, permet de sortir de l'orthodoxie traditionnelle. La critique de la réification des concepts propre aux post-positivistes s'inscrit dans la continuité des remarques de Charles Tilly qui « met en garde contre la réification du terrorisme par le discours politique, et invite les chercheurs à douter de l'existence d'une catégorie spécifique et cohérente d'acteurs (les terroristes) spécialisés dans une forme déterminée d'action politique (la terreur) » (Rapin, 2008, p.165 ; Tilly, 2004). La « déconstruction » des identités et des structures de sens pour appréhender les positions et les actions des acteurs sur la scène internationale semble être l'une des voies ouverte par les post-positivistes pour comprendre un certain nombre de questions internationales dont celle du terrorisme où il semble difficile de trouver un « arbitre de la vérité » (Der Derian, Shapiro, 1989, p.6). Le terrorisme peut ainsi être abordé au travers des pratiques discursives des acteurs c'est-à-dire « l'intertextualité » ou les « régimes de vérités » où sont en interrelation pouvoir et vérité pour construire, à un certain moment de l'histoire, des discours dominants. Malgré leur caractère souvent controversé l'intérêt porté aux approches post-positivistes²⁹ confirme le potentiel qu'elles renferment pour appréhender un phénomène aussi complexe et débattu que le terrorisme.

²⁸ Bien que fréquemment contestées certaines approches post-positivistes, comme le constructivisme, pourraient être complémentaires des approches *mainstream* comme le réalisme.

²⁹ Comme en témoignent les productions récentes et le développement de la revue *Critical Studies on Terrorism*.

Bibliographie

- Alexander J.C, «From the Depths of Despair : Performance, Counter performance, and September 11», *Sociological Theory*, vol. 22, 2004, pp. 88-105.
- Aron R, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue Française de Science Politique*, 17(5), octobre 1967, pp.837-861.
- Battistella D., *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2003.
- Bigo D., « La voie militaire de la "guerre au terrorisme" et ses enjeux », *Cultures & Conflits*, 44, hiver 2001, pp.5-18.
- Bigo D., Hermant D., « La relation terroriste », *Études polémologiques*, n°3, 1988, pp.13-77.
- Bigo D., *Polices en réseaux: l'expérience européenne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996.
- Booth K., "Security and Emancipation", *Review of International Studies*, 17(4), 1991, pp. 313-326.
- Booth K., "Security and Self: Reflections of a fallen Realist", in Krause K., Williams M.C. (dir.), *Critical Security Studies : Concepts and Cases*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997, pp. 83-119.
- Braspenning T, « Constructivisme et reflexisme dans la théorie des relations internationales », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2002, pp. 314-329.
- Braud P., *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004.
- Brustlein, C., *La surprise stratégique. De la notion aux implications*, Paris, IFRI, Focus stratégique n°10, Octobre 2008.
- Buzan B., "International Society and International Security", in Fawn R, Larkins J., *International Society After the Cold War. Anarchy and Order Reconsidered*, Londres, Macmillan, 1997, pp.261-287.
- Buzan B., *People, States and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Brighton, Harvester Wheatsheaf, 1991 (1983).
- Buzan B., Waever O., De Wilde J., *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner, 1998.
- Campbell D., *Writing Security : United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Mineapolis, university of Minnesota Press, 1992.
- Checkel J.T., « The Constructivist Turn in International Relations Theory », *World Politics*, 50, 2, 1998, pp.324-348.
- Cox R., « Social Forces, States and World Orders : Beyond International Relations Theory », *Millennium*, 10, 1, 1981, pp126-155.
- Cox R.W., "Social Forces, State and the World Order: Beyond International Theory", *Millenium*, 10(2), 1981, pp.116-155.
- Crenshaw M., « The Logic of Terrorism : Terrorist Behavior as a Product of Strategic Choice», in Reich W. (éd.), *Origins of Terrorism*, Cambridge, CUP, 1990, pp. 7-24.
- Crenshaw M., « Theories of Terrorism : Instrumental and Organizational Approaches », *The Journal of Strategic Studies*, 10(4), 1987, pp. 13-31.
- Crettiez X., «Les modèles conceptuels d'appréhension du terrorisme», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°38, décembre 1999, pp.199-217.
- Crettiez X., Sommier I., « Les attentats du 11 septembre. Continuité et rupture des logiques du terrorisme », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2002, pp. 58-69.
- Croft S., Terrif T. (dir.), *Critical Reflections on Security Studies*, Londres, Frank Cass Publishers, 2000.

- Cumin D., « Tentative de définition du terrorisme à partir du jus in bello », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, n° 1, 2004, p. 11-30.
- Der Derian J., Shapiro M. (dir), *International/Intertextual Relations: Postmodern Readings of World Politics*, Lexington, Lexington Books, 1989.
- Desch M., « Culture Clash: Assessing the Importance of Ideas in Security Studies », *International Security*, 23(1), été 1998, pp. 141-170.
- Doty R., « Foreign Policy as Social Construction: A Post-positivist Analysis of US Counterinsurgency Policy in the Philippines », *International Studies Quarterly*, 37(3), septembre 1993, pp. 297-320.
- Farrel T., « Constructivist Security Studies : Portrait of a Research Program », *International Studies Review*, 4, 1, 2002, 49-72.
- Finnemore M., *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, , 1996.
- George J., *Discourses of Global Politics : A Critical (Re)Introduction to International Relations*, Boulder, Lynne Rienner Publications, 1994.
- Gurowitz, A., *Mobilizing International Norms: Domestic Actors, Immigrants, and the State (Germany, Japan, Canada, Malaysia)*, (Unpublished manuscript) New York, Ithaca, Cornell University, 1999.
- Gurr T.R., *Why Men Rebel*, Princeton, PUP, 1970.
- Herz J., "Idealist Internationalism and the Security Dilema", *World Politics*, 2(2), pp. 157-180.
- Hoffmann S., "Théorie et relations internationales", *Revue Française de Science Politique*, 11(3), 1961, pp.413-433.
- Hollis M., Smith S., *Explaining and Understanding International Relations*, Clarendon Press, Oxford, 1991.
- Holsti K.J., *The Dividing Discipline. Hegemony and Diversity in International Theory*, Londres, Allen & Unwin, 1985.
- Hopf T., « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, 23, 1, 1998, pp.171-200.
- Horgan J., Boyle M.J., « A Case against "Critical Terrorism Studies" », *Critical Studies on Terrorism*, vol. 1, 2008, pp. 51-64.
- Jervis R., *System Effects: Complexity in Political and Social Life*, Princeton, Princeton University Press, 1999.
- Katzenstein P.J (dir.) *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.
- Katzenstein P.J., Keohane R.O et Krasner S.D (dir.), *Exploration and Contestation in the Study of World Politics*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1999.
- Katzenstein P.J., *The Culture of National Security Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.
- Keohane R.O., « International Institutions: Two Approaches », *International Studies Quarterly*, 32, 4, 1988, pp379-396.
- Keohane R.O., *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University press, 1984.
- Krause K (dir.), *Culture and Security : Multilateralism, Arms Control and Security Building*, Frank Cass, Londres, 1999.
- Krause K., « A Critical Theory and Security Studies: The Research Program of Critical Security Studies », *Cooperation and Conflict*, 33(3), septembre 1998, pp. 299-334.
- Krause K., « Approches critiques et constructiviste des études de sécurité », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2003, pp. 600-612.

- Krause K., Williams M.C. (dir.), *Critical Security Studies : Concepts and Cases*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997.
- Lapid Y., « The Third Debate : On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly*, 33, 3, 1989, pp.235-254.
- Laqueur W., *Terrorism*, London, Weidenfeld & Nicolson, 1977.
- Lemkin R., *Les actes constituant un danger général (interétatique) considérés comme délits de droit des gens*, Paris, A. Pedone, 1934.
- Lindemann T., « Les néo-idéaliste et l'étude de la guerre », *Revue Française de Science Politique*, 50(3), 2000, p.515-530.
- Macleod A., « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures et Conflits*, n°54, été 2004 pp.13-51.
- McSweeney B., *Security, Identity and Interests A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- Morgenthau H.J, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, Knopf, 1948.
- Neufeld M., *The Restructuring of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- Onuf N. G, *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory Of International relations Theory*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.
- Onuf N., « Constructivism : A User's Manual », in Kubálková V., Onuf N. et Kowert P. (dir.), *International Relations in a Constructed World*, Armonk, New York, M.E Sharpe, 1998, pp.58-78.
- Rapin A-J, « L'objet évanescent d'une théorie improbable : le terrorisme et les sciences sociales », *Les Cahiers du RMES*, vol. V, n°1, été 2008, pp. 165-213.
- Rengger N.J., *International Relations, Political Theory and the Problem of Order Beyond International Relations Theory?*, Londres et New York, Routledge, 2000.
- Rosecrance R. N., "The rise of the Virtual State", *Foreign Affairs*, 75(4), 1996, pp. 45-61.
- Silverman A.L, *An Exploratory Analysis of an Interdisciplinary Theory of Terrorism*, Ann Arbor, UMI, 2002.
- Smith S., Booth K., Zaleski M. (dir.), *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- Sommier I., *Le Terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000.
- Tilly C., "Terror, Terrorism, Terrorists," *Sociological Theory* 22(1), mars 2004, pp.5-13.
- Tuchman Matthews J., « Redefining Security », *Foreign Affairs*, 68, 2, Council on Foreign Relations, 1989, pp.162-177.
- Ullman R.H., « Redefining Security », *International Security*, 8, 1, 1983, pp.129-153.
- Waever O., "Securization and Desecurization" in, Lipschutz R. D. (dir), *On security*, New York, Columbia University Press, pp.46-86.
- Waever O., "The Rise and Fall of Inter-paradigme Debate" in Smith S. et al., *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp.145-185.
- Wæver O., « Figures of international thought : introducing persons instead of paradigms », in Neumann I.B, Wæver O (dir.), *The Future of International Relations Masters in the Making*, Londres et New York, Routledge, 1997, pp.2-37.
- Walt S., "The Renaissance of security Studies", *International Studies Quarterly*, 35(2), pp. 211-239.
- Waltz K N., *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959.
- Waltz K.N., *Theory of International Politics*, New York, Random House, 1979.
- Weldes J., Laffy M., Gusterson H., Duvall R. (dir.), *Cultures of Insecurity*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1999.

Wendt A., "Anarchy Is What States Make Of It: The Social Construction of Power Politics" (1992), in Der Derian J. (éd.), *International Theory. Critical Investigations*, London, MacMillan, 1995, pp. 129-177.

Wendt A., *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

Wyn Jones R., *Security, Strategy and Critical Theory*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1999.